

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 3 du 9 octobre 2025 chargée de l'examen de la :

Pétition au CC de Lausanne Sports aviron - Vidy pour tous - Gardons la baie de Vidy comme lieu de détente et de vie ! (PE25/004)

Présidence : Mme Christine GOUMAZ (soc.)

Membres présents : Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; Mme Romane BENVENUTI ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; M. Frédéric STEIMER (soc.) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; Mme Agathe SIDORENKO (remp. Mme Koyuncu (EàG)) ; M. Jean-Blaise KALALA (remp. Mme Schaffer) (v'lib')) ; Mme Wai Heong WÜTHRICH (UDC)

Membres excusés : M. Yusuf KULMIYE (soc.) ; M. Yvan SALZMANN (soc.)

Secrétaire: Felipe Nogueira

La séance a eu lieu dans la salle des commissions : le 9 octobre 2025

Début et fin de la séance : 17h00 – 18h00

Municipal concerné : M. Pierre Antoine HILDBRAND, directeur de SECURITE ET ECONOMIE.

Pétitionnaires : Mme Denise Dupraz ; M. Romain LOUP, Président du Lausanne Sports Aviron

Rapportrice : Mme Françoise Piron

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence du Municipal)

Le pétitionnaire dit que leur ambition est de garantir la cohabitation entre le sport, les autres utilisateurs et les oiseaux dans la baie.

La pétitionnaire ajoute que l'île aux oiseaux est un projet qui a largement séduit les pétitionnaires au départ, en raison de son intérêt écologique, telle que celle déjà installée à St-Sulpice. Elle explique que la baie de Vidy est la plus grande plage de Lausanne et qu'elle est sur-occupée du mois de mars à novembre, même en cas de mauvais temps. Elle affirme qu'une île aux oiseaux au sein d'une baie d'ores-et-déjà polluée, et notamment les déjections qu'ils occasionnent, contreviendrait au bien-être des utilisateurs (baigneurs, pédalos, de stand-up paddles) et aux personnes fréquentant les plages et buvettes de Vidy. Elle compare l'installation de l'île à un arbre planté au milieu d'un terrain de foot, une entrave au milieu des infrastructures que la ville de Lausanne a conférées aux clubs à l'issue de l'expo 64. Elle détaille finalement que la pétition est menée par une association qui dépasse le cadre des clubs, composée également de pêcheurs et d'usagers de la baie de Vidy).

Le pétitionnaire rappelle les faits qui se sont déroulés entre novembre 2024 et janvier 2025, et que le projet d'une île aux oiseaux existe depuis diverses années mais que les clubs ont d'abord été oubliés dans le processus. Il dit que ces derniers avaient fait une demande pour comprendre les conditions d'une cohabitation avec l'île et les usagers, c'est-à-dire d'un maintien de ce lieu pour les rameurs, car il est primordial pour la sécurité ainsi qu'abrité du

Conseil communal de Lausanne

vent et de la bise. Il ajoute qu'une requête de déplacer l'île a été adressée à divers services de la ville avant la mise à l'enquête en novembre 2024, mais que celle-ci a eu lieu sans modification, ce qui a conduit les clubs d'avirons à faire opposition et déposer la pétition qui a récolté plus de 3400 signatures. Il dit qu'à la suite de ces mesures, il y a eu une intensification des échanges constructifs avec la Ville et que les pétitionnaires en sont reconnaissants. Il évoque ensuite l'idée de tronquer l'île aux oiseaux afin de disposer d'un passage favorable, bien que moins favorable qu'auparavant, pour ramer dans la baie. Il réitère que c'est le lieu principal d'activité des clubs d'aviron, principalement en hiver lorsqu'il fait froid lorsque moins de membres désirent s'engager au large, et qu'une contrepartie sous la forme de ligne de bouées a été envisagée. Il annonce ensuite que les solutions proposées conviennent aux pétitionnaires à la condition d'avoir certaines garanties, c'est à dire l'assurance de la mise en place des bouées et que l'île sera bel et bien tronquée. Il explique que les pétitionnaires ont reçu un courrier le 10 septembre, pour une réponse au 19 septembre, délai malheureusement trop court en raison des vacances de leur avocat. Il ajoute que les pétitionnaires avaient réclamé une convention avec une garantie juridique de pouvoir continuer à ramer dans cette baie en toute sécurité, mais que toutefois en l'état, dépourvu de garantie, ils ne sont pas en mesure de retirer leur pétition. Bien que la solution convienne aux pétitionnaires, ils demandent plusieurs assurances : d'avoir une formalisation limpide et un suivi temporel des plans de ladite solution ; une convention écrite entre la ville et les clubs dotée d'un échéancier bien établi ; un mécanisme de suivi des clubs, afin qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise si la municipalité venait à changer, et de maintenir une contrainte et un suivi juridique sur le dossier. Il souhaite que la pétition se poursuive dans le but de garantir le suivi et ensuite de finaliser les engagements avec la ville, et finalement pour faire coexister au mieux cet île, les pratiques de l'aviron et les utilisateurs de la baie.

La pétitionnaire explique que si les pétitionnaires désirent avoir des garanties, c'est que tout au long du processus ils ont été consultés tardivement et jamais entendus. Elle dit que la pétition était une manière unique de faire valoir leurs préoccupations, notamment en raison des membres aveugles, des personnes à risques ou très jeunes qui ne peuvent pas ramer en dehors de la baie de Vidy.

Le pétitionnaire ajoute que la pression dans la baie s'accroît, avec la zone de baignade, des pédalos et paddles, et qu'ainsi la ligne de bouée permet une sécurité plus grande. Il réitère que les discussions vont dans le bon sens mais qu'il espère obtenir un échéancier clair et des contraintes juridiques plus formelles.

Questions aux pétitionnaires (en présence du Municipal)

Il est demandé de préciser les événements entre le 10 et le 19 septembre.

La pétitionnaire répond que les clubs ont travaillé avec la Ville afin de reporter leurs activités davantage vers le large à la fin du printemps et au mois d'août. Il affirme que les clubs avaient réclamés une convention ainsi qu'une entrée en force des permis de construire des bouées. Revenus sur ce point, qu'ils estimaient trop laborieux, ils ont exigé le 29 août 2025 une convention de temporalité pour mise à l'enquête des bouées, afin d'avoir un avenir serein dans la zone donnée. Il répète également qu'ils ont reçu une lettre le 10 septembre avec pour délai le 19 septembre, et que leur avocat est en train de formuler une réponse.

Il est demandé s'il est possible de consulter un plan avec l'île aux oiseaux et sa version tronquée dans la version actuelle et s'il est impossible de contourner cette île.

Conseil communal de Lausanne

Les pétitionnaires présentent les différents plans qu'ils ont amenés et répondent également qu'avec l'île dans sa version initiale, il est impossible de tourner dans la baie et que de surcroît l'aviron est d'un sport d'endurance qui nécessite des longues distances.

Il est demandé si les plans montrés durant la présente séance reflètent l'état actuel du projet que la ville veut suivre.

La pétitionnaire confirme et explique que le but serait de déplacer quelque peu l'espace dédié à l'aviron afin de laisser sa place à l'île aux oiseaux dans sa version diminuée pour les raisons de manœuvre et de sécurité préalablement citées. Pour que ce cas de figure se réalise en conformité, les pétitionnaires adressent donc la requête de disposer de bouées qui permettent de séparer ces déplacements d'autres usagers de la baie afin d'éviter des conflits ou des accidents. Il est réitéré que la question de la sécurité est primordiale et sans bouée les risques de collision sont trop grands.

Il est demandé si la revendication des pétitionnaires se limite à l'implémentation des bouées appuyées par une décision juridique.

Le pétitionnaire répond qu'effectivement les propositions de la ville sont favorables pour les pétitionnaires, mais qu'ils réclament une garantie juridique. Il explique que le dessein est de revenir serein auprès de tous les pétitionnaires et rameurs. Il déplore le timing inopportun avec l'avocat mais estime que les avancées sont positives.

Une précision est demandée concernant les 3'000 signataires et leurs motivations, au-delà des sociétaires et rameurs des clubs.

Le pétitionnaire affirme qu'il s'agit majoritairement d'utilisateurs de la baie de Vidy, de promeneurs, des nageurs, et des pêcheurs.

Il est ajouté que les deux clubs ont actuellement 1000 rameurs, et qu'il faut ajouter à cela d'autres utilisateurs, externes ou en provenance de l'université.

Il est demandé si les signataires s'opposent en réalité à l'île aux oiseaux tout court.

La pétitionnaire répond que différentes raisons ont motivé les signatures, cependant la pétition n'est pas dirigée à l'encontre de l'île aux oiseaux mais à son emplacement.

En vue du débat sans les pétitionnaires, une clarification est demandée sur la demande adressée durant la présente séance. S'il s'agit bien d'une volonté de voir l'accord négocié avec la Municipalité garanti par une convention, ce qui amènerait in fine les pétitionnaires à retirer leur pétition.

Le pétitionnaire confirme que les solutions trouvées par la Municipalité sont à leur convenance et se dit reconnaissant des discussions menées avec les services de la Ville.

Monsieur le Municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE abonde dans ce sens.

Il est demandé si la pétition et l'opposition seront retirées le cas échéant.

La pétitionnaire affirme que tous les deux seraient retirées car le but est d'avancer et de parvenir à une solution commune.

La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

Conseil communal de Lausanne

Monsieur le Municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE dit qu'il est rare qu'on puisse venir à commissions des pétitions avec des solutions et s'en félicite, surtout en vertu du fait que l'aviron est un sport particulièrement respectueux de la nature. Il reconnaît qu'en 2016-17, lors de l'annonce du projet Broye-Chamberonne et l'Île aux oiseaux faite par Mme Jacqueline DE QUATTRO, Mme Tinetta MAYSTRE et lui-même, qu'aucune remarque n'avait été énoncée. Il dit que le Service de l'eau n'avait pas connaissance des réserves des clubs au sujet de l'Île aux oiseaux, et ce malgré une couverture médiatique importante. Il explique que le Conseil Communal et le Grand Conseil avaient voté le projet, découvert par les clubs d'aviron alors qu'il était à bout touchant pour une mise à l'enquête. Cette dernière était par ailleurs coordonnée entre le ruisseau Broye et la galerie Broye, qui préservent Renens et Prilly des inondations et que ce tuyau, qui n'enterre aucun ruisseau mais qui récolte les eaux de pluie surnuméraires, aboutit auprès de la grange de Dorigny sur le site de l'université. Dès de le début de l'élargissement de la Chamberonne sur le site, il dit qu'il était question d'intégrer l'île aux oiseaux. Il précise que les relations avec les deux clubs d'aviron ont mal débuté, car ils considéraient que cela signifierait la fin de l'aviron à Lausanne. Il dit que l'espace est prioritairement dédié à l'initiation ou lorsqu'il y a trop de vent, pas l'endroit d'entraînement pour les membres réguliers, car ils ont besoin de plus larges distances. Il ajoute que c'est un milieu bien connecté qui a pu alerter diverses personnes jusqu'au CIO. Il concède que, bien la Municipalité a cherché à trouver des solutions et les bons interlocuteurs, elle n'a pas parfois pas su se montrer assez diplomatique. Il indique que le projet actuel réduit largement l'île, au point qu'une boucle a dû être redessinée avec le canton et les spécialistes ornithologiques afin de déterminer si elle fonctionne toujours, ce qui est heureusement le cas. Il explique qu'étant à l'extrémité Nord du lac c'est l'endroit idéal pour les oiseaux migrateurs et donc pour installer une île aux oiseaux, mieux encore que Prévéranges car ne s'y présentent pas les problèmes d'ensablement. L'île ne dépasse que très peu de l'eau, ne va pas gêner la baignade et est suffisamment réduite pour ceux qui s'initient à l'aviron ou pour effectuer des courses sur des courtes distances. Les spécialistes réunis sont tombés d'accord, la Municipalité pense que le projet va aboutir et attendait avec impatience les remarques juridiques, au point que le projet et les engagements ont été envoyés avec le projet de communiqué de presse. Il déplore l'absence de l'avocat bien qu'il la comprenne et ajoute qu'il est cependant impossible de prendre par avance des engagements au nom de tiers. Il dit qu'il existe un courrier officiel de la commune de St-Sulpice qui accepte de créer un couloir et qu'il faut également concilier les intérêts des nageurs, des familles et de la biodiversité, particulièrement malmenés dans cet endroit. Il pense qu'il est possible de trouver une convention avec l'avocat, avec un compromis construit autour d'une réduction de l'île, d'un engagement à limiter (les clubs avaient la crainte qu'un élargissement de l'île ou d'interdiction soit prévu) et de créer le nouveau couloir. Il explique que ce dernier est cependant tributaire de l'autorité cantonale qui doit délivrer le permis de construire sur le lac. Il affirme ne sait pas encore si tout le monde est de bonne foi et si toutes les oppositions seront levées et rappelle qu'il existe aussi d'autres oppositions portant sur la galerie. Il avance que la situation est compliquée en vertu du fait que trois éléments sont coordonnés : l'entente intercommunale (Renens, Prilly, Lausanne), l'entreprise de correction fluviale sous la conduite du canton et l'île aux oiseaux sous la conduite de la Ville de Lausanne. Il en déduit qu'il existe la possibilité, en termes de procédures, de gagner diverses années pour être sûr que tout est bien coordonné. Il réitère qu'il a l'impression qu'il est possible d'aboutir mais ne se félicitera pas avant d'avoir un document signé. Il ajoute au sujet des autres pistes envisagées que s'il est selon lui possible de la supprimer ou de la réduire, il est impossible de mettre l'île aux oiseaux ailleurs, en raison des coûts que cela impliquerait vu la profondeur du lac ; quant à l'implémentation à St-Sulpice, une discorde avec

Conseil communal de Lausanne

le canton les mènent à systématiquement refuser des propositions. Il dit que c'est par ailleurs pour cette raison qu'ils ont refusé de rogner leur terrain pour le delta de la Chamberonne. Il rappelle finalement la difficulté de mener à bien un projet avec 6 interlocuteurs différents.

Une commissaire demande si, dans le cas où un accord est signé et que les pétitionnaires lèvent leur opposition, d'autres oppositions seront tout de même maintenues. Elle ajoute, le cas échéant qu'un accord n'est pas à même de résoudre les problèmes évoqués.

Monsieur le Municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE avance que si les comités disent qu'ils retirent leur opposition car la ville et le canton auront restreint leurs ambitions et pris des engagements figurant aux charges du permis de construire, la Ville considérera cela comme une convention. Il dit qu'il est en revanche possible que l'avocat n'ait pas la même interprétation, car un permis de construire attribués par le canton n'est pas la norme. Dans ce cas précis, il affirme ne pas vouloir signer une convention qui stipulerait que la Ville verse l'argent en cas de non-respect de certaines règles, car une telle convention ne serait pas conforme aux pratiques de la Ville. Il rappelle aussi qu'il est impossible de s'engager au nom de St-Sulpice. Il dit que les comités ne désirent pas avoir des contreparties mais avoir un couloir libre pour ramer. Il évoque la possibilité que certains puissent recourir à titre individuel, mais que le canton devrait le cas échéant suivre l'initiative de la Ville et que toute opposition individuelle supposerait alors des coûts importants pour un couloir que les spécialistes estiment adéquat.

Une commissaire demande si l'île est protégée, et rappelle que les pétitionnaires mentionnaient la nécessité d'installer des bouées de protection. Elle ajoute que la longueur est insatisfaisante pour entraîner et encourager la relève et que ce lieu n'est donc pas le bon endroit pour une île aux oiseaux.

Monsieur le Municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE réaffirme qu'il s'agit du bon endroit pour une île aux oiseaux. Il entend parfaitement que la distance restreinte, en dehors des normes de leurs compétitions, n'intéresse pas les pratiquants de l'aviron. Il explique que les clubs d'aviron ont manqué la mise à l'enquête de la zone de baignade, pour laquelle la ville a un permis en force afin d'interdire des bateaux. Il dit que la Municipalité est prête à déplacer la zone de baignade pour bien tourner, et d'installer un régime hiver – été qui leur conférerait plus de place en hiver, en raison de la diminution des baigneurs. Il précise que tous les détails ont été scrutés afin de parvenir aux meilleures solutions communes, entre autres supprimer un pilier qui les gênait. Il réitère et dit que c'est le meilleur endroit pour l'île car il y aura une zone pour les oiseaux, une autre pour la natation, une pour l'aviron et une dernière pour la navigation générale.

Une commissaire dit défendre l'île aux oiseaux car elle œuvre au maintien des espèces et demande s'il existe aussi des oppositions dans l'autre sens qui estiment que l'on a trop régulé l'île. Elle demande si l'île réduite d'un tiers est le fruit d'une concession ou d'une conviction des milieux ornithologiques, et ce qu'il se passerait si les ornithologues changeaient d'avis d'ici dix ans.

Monsieur le Municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE estime que des compromis sur l'île ont été nécessaires, étant donné la grande manifestation et le nombre de signataires que les pétitionnaires ont su rassembler. Il dit que la Municipalité doit répondre aux exigences du canton sur la capacité à subvenir aux besoins des oiseaux, ce que l'ornithologue consulté confirme. Quant au changement d'avis, il affirme que le permis de construire et le moment où le canton octroie les subventions arrêtent les structures. Il explique que le canton subventionne

Conseil communal de Lausanne

et autorise uniquement le projet actuel, et qu'il faudrait répéter la procédure même en cas de démolition par force majeure. Il explique que les ornithologues lui ont assuré que l'île fonctionnera pour les oiseaux, malgré le compromis sur sa taille et que le delta vivra une recrudescence au niveau de la végétation.

Une commissaire demande s'il n'est pas envisageable de simplement de supprimer la zone de baignade, car la baignade peut se faire tout le long du lac et qu'autrefois on ne s'y baignait pas.

Monsieur le Municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE répond qu'on ne s'y baignait pas car l'eau était insalubre. Il ajoute qu'il existe une volonté assumée d'offrir des loisirs lacustres et de répondre à une demande énorme. Ce qui est selon lui l'un des motifs des plaintes adressées par les pêcheurs, décidés désormais à s'opposer à tous les projets qui impactent le lac. Il rappelle qu'il a ainsi fallu près de deux ans pour ériger la zone de baignade d'Ouchy, qui ne requerrait pourtant que des installations modestes. Il dit qu'il est difficile d'imaginer la Municipalité réduire massivement la zone de baignade. Il ajoute que l'île a une certaine distance, et qu'on ne peut pas prolonger l'île jusqu'à la promenade et la rive en raison du danger que constitueraient les chiens. Il n'affirme ne pas vouloir réduire une zone de baignade pour laquelle il a lutté ardemment. En outre, il dit que le timing est essentiel, notamment le rythme auquel la commission va rendre sa décision et son rapport, car il est impossible de prévoir la réponse qu'adressera l'avocat. Bien qu'il soit disposé à croire en leur bonne foi, il est possible que le refus de signer une convention qui prend des engagements au nom de tiers pourrait lancer une grande spirale de négociations. Il évoque qu'une des possibilités est d'aller très vite, en protocolant ce que les pétitionnaires disent, et que ce ne serait pas destiné à être public. Il ajoute qu'il existe un véritable enjeu, entre les visions maximalistes de l'île aux oiseaux et des discussions par nature transactionnelles.

Mme la Présidente rappelle le libellé de la pétition sur laquelle la commission est invitée à statuer, et que la commission traitera uniquement celui-ci : « Nous nous opposons à la construction d'une île dans l'espace de vie populaire de Vidy et demandons à la Ville de préserver la baie de Vidy pour toutes et tous ».

La présidente prend congé du Municipal en le remerciant de sa présence.

Délibération de la copet

Une commissaire ne voit pas dans quelle mesure un renvoi pour rapport-préavis est utile, mais entend plutôt signifier l'accord de la commission et de renvoyer pour étude et communication, qui ne requiert pas davantage d'analyses de la Municipalité sur le dossier.

Une commissaire demande si la Commission doit octroyer des garanties aux pétitionnaires ou de décider entre le renvoi pour étude et communication ou rapport-préavis. Il lui est répondu qu'il ne s'agit pas d'octroyer des garanties définitives aux pétitionnaires.

Il est rappelé qu'il y a tout de même un rapport à constituer, pour la commission, qui comportera les discussions et des informations partagées. L'idée qu'il n'y a pas de matière à un rapport-préavis et que la demande initiale de la pétition dépasse largement ce qui a été présenté à la présente commission.

Mme la Présidente répète que la pétition indique qu'ils s'opposaient à la construction de l'île, ce qui n'est plus le cas à ce jour et qu'il n'est donc pas nécessaire de renvoyer en étude et rapport-préavis.

Conseil communal de Lausanne

Il est ajouté que les pétitionnaires ont précisé leur disposition à retirer la pétition, ce qui montre que le travail a déjà été effectué par la Municipalité et conclut qu'ainsi, il est idéal de renvoyer en rapport étude et communication.

La présidente demande

- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 8 votes, à l'unanimité
- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0
- qui s'abstient : 0

Conclusion(s) de la commission : *Par unanimité les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.*

Lausanne, le 25 octobre 2025

La rapportrice :
Françoise Piron